

REPUBLIQUE TOGOLAISE

*Travail - Liberté - Patrie*



*Au service  
des peuples  
et des nations*

**PROGRAMME D'URGENCE  
DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

## Table des matières

<b>PARTIE I - ANALYSE DE LA SITUATION</b> .....	4
<b>I.1. CONTEXTE GLOBAL</b> .....	4
<b>I.2. CONTEXTE SPECIFIQUE</b> .....	6
<b>PARTIE II – STRATEGIE DU PROGRAMME</b> .....	7
<b>II.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME</b> .....	7
<b>II.2. DESCRIPTION DU PROGRAMME</b> .....	9
II.2.1. Impact.....	9
II.2.2. Effets Escomptes.....	9
II.2.3 Produits Attendus .....	10
II.2.4. Composantes du Programme.....	11
<b>II.3 Thèmes Transversaux</b> .....	14
II.3.1 Environnement .....	14
II.3.2 Genre.....	14
<b>II.4 Principes opératoires du Programme</b> .....	15
<b>II.5 Conditions Préalables</b> .....	18
<b>PARTIE III CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES</b> .....	19
Figure 1. Cadre de résultats du Programme.....	19
<b>PARTIE IV ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME</b> .....	31
<b>IV.1. Mise en œuvre du Programme</b> .....	31
<b>IV.2. Modalités de gestion du Programme et de Contrôle</b> .....	31
<b>PARTIE V - DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET AUDIT</b> .....	35
<b>PARTIE VI – GESTION DES RISQUES</b> .....	37
<b>PARTIE VII - CADRE JURIDIQUE</b> .....	38
<b>ANNEXES</b> .....	42
I. Organigramme.....	43
II. Tableau des Besoins et Couts selon les Priorités .....	44

- **Lien avec la SCAPE (2013-2017)** SCAPE : Axe II - Renforcement des Infrastructures économiques ; Axe III - Développement à la base et réduction des déséquilibres régionaux et Axe V- Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable.
- **Lien avec UNDAF (2014-2018 : Effet 1** : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés **Effet 2** : les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité.
- **Lien avec le CPD 2014 -2018:** Pilier 'Réduction de la pauvreté et emploi'. **Lien avec le Plan Stratégique du PNUD (2014-2017)** : Effet 3 : Accès universel aux services sociaux de base.
- **Effets Escomptés :**
  1. Les infrastructures et équipements socioéconomiques sont utilisés de manière accrue par les populations bénéficiaires, favorisent le développement d'activités économiques et améliorent le bien-être des bénéficiaires ;
  2. Des services de qualité en entrepreneuriat rural, gestion d'infrastructures et d'équipements communautaire sont délivrés par l'administration (centrale et déconcentrée) et les groupements communautaires;
  3. Les populations rurales utilisent des techniques et équipements performants pour la production, la transformation et la commercialisation des produits ainsi que les services financiers pour améliorer leur productivité. Les revenus des populations bénéficiaires sont accrus ;
  4. Le système d'information, de géolocalisation et de suivi-évaluation des infrastructures et équipements renseigne sur les progrès du Programme et sert de référence nationale pour le suivi des investissements de l'Etat sur l'ensemble du territoire.
- **Institution d'ancrage du Programme** : Présidence de la République Togolaise
- **Exécution du Programme** : Programme des Nations Unies pour le Développement.

#### Narratif

Le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) vise à contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base et la réduction des inégalités sociales au Togo. Le Programme à travers ses interventions ciblées, répond à la demande réelle des populations, et complète les actions conduites par l'Etat à travers ses politiques et programmes sectoriels. Le PUDC mettra en place des dispositifs et procédures accélérées pour la réalisation de projets prioritaires et paquets intégrés de services fournis dans les délais et avec les assurances de qualité requis. Il cherchera, à travers la Cellule d'appui aux projets, à renforcer les capacités d'absorption des ressources dans la réalisation de projets d'envergure de l'Etat et assurer un transfert effectif de compétences aux structures nationales, sur une base durable, Les activités opérationnelles seront mises en œuvre sous quatre (4) composantes : (i) développement des infrastructures socio-économiques de base ; (ii) renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux ; (iii) développement de l'entrepreneuriat rural ; et (iv) développement d'un système d'information et de géolocalisation des infrastructures. La mise en œuvre de ces composantes devrait avoir des effets immédiats sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, l'accès des jeunes et des femmes aux activités génératrices de revenus, une meilleure gestion des risques auxquelles les populations peuvent être exposées, tout en protégeant l'environnement. Le Programme permettra en outre, de renforcer le capital humain ainsi que les capacités d'initiatives et la résilience des communautés vulnérables

**Période du Programme cadre du PNUD: 2014-2019**  
**Composante : « Réduction de la pauvreté et emploi »**  
**Titre du programme: Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)**  
**Durée du programme : Trois (03) ans 2016-2018**

**Budget total : 155 147 034 112 FCFA**  
**Contributions**  
**Gouvernement : 18 000 000 000 FCFA**  
**A Rechercher : 137 160 034 112 FCFA**

Approuvé par

AU NOM du GOUVERNEMENT TITRE

**M. Adji Oteh AYASSOR**

**Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie des Finances et de la Planification du Développement**

Signature

Date

22 FEB 2016

AU NOM DU PNUD

TITRE

Signature

Date

**Mme KHARDIATA LO N'DIAYE**

**Représentante Résidente du PNUD**



# PARTIE I - ANALYSE DE LA SITUATION

## I.1. CONTEXTE GLOBAL

Le territoire togolais couvre une superficie de 56 600 Km<sup>2</sup>. Avec un taux de croissance démographique de 2,6%, la population estimée à 6 974 000 habitants en 2015 est appelée à doubler tous les 25 ans. Cette population est jeune : 54,1% de moins de vingt ans. Les femmes y représentent 51,1%.

Le Togo a enregistré une croissance économique soutenue au cours des cinq dernières années. Le taux de croissance réel de 5,9% en 2014 devrait se situer à 5,8% en 2015. Cependant, ces performances économiques et les sources de la croissance ne sont pas de nature à entraîner une réduction significative et durable de la pauvreté multidimensionnelle. En effet, l'activité économique est portée par la production agricole soumise à des aléas climatiques, les services de transport liés au commerce international qui est fluctuant, et l'impact des investissements en infrastructures qui sont conjoncturels. Les prix des produits alimentaires sont restés bas grâce aux bonnes récoltes de 2014 ce qui, ajouté à la baisse des prix du carburant, devrait situer le taux d'inflation autour de 1,6% en 2015.

En matière de développement humain, le Togo a progressé de 20% entre 1980 (0,403) et 2014 (0,484) grâce aux bonnes performances dans l'éducation et la santé. Cependant, sur la même période, le Revenu National Brut (RND) par habitant a diminué d'environ 21%, ce qui contribue à maintenir le pays dans la catégorie des pays à Indice du Développement Humain faible, avec un rang de 162ème sur 188 pays.

A l'échéance des OMD, seules deux cibles des OMD sur 48 ont été réalisées : la diminution de moitié du nombre de personnes souffrant de la faim (de 32,8% à 16,4%) et l'inversion de la tendance de progression du VIH/sida (6% à 2,5%). Des améliorations ont été constatées dans les autres OMD, mais les résultats sont loin des cibles. Bien que la pauvreté ait reculé de 6,6 points en dix ans, plus de la moitié (55,1% en 2015) des togolais vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté a baissé plus vite en milieu rural (4,5% en 5 ans contre 3,6% au niveau national). Les inégalités persistent cependant : en 2015, les dépenses de consommation des 10% les plus riches sont 6 fois plus élevées que celles des 10% les plus pauvres.

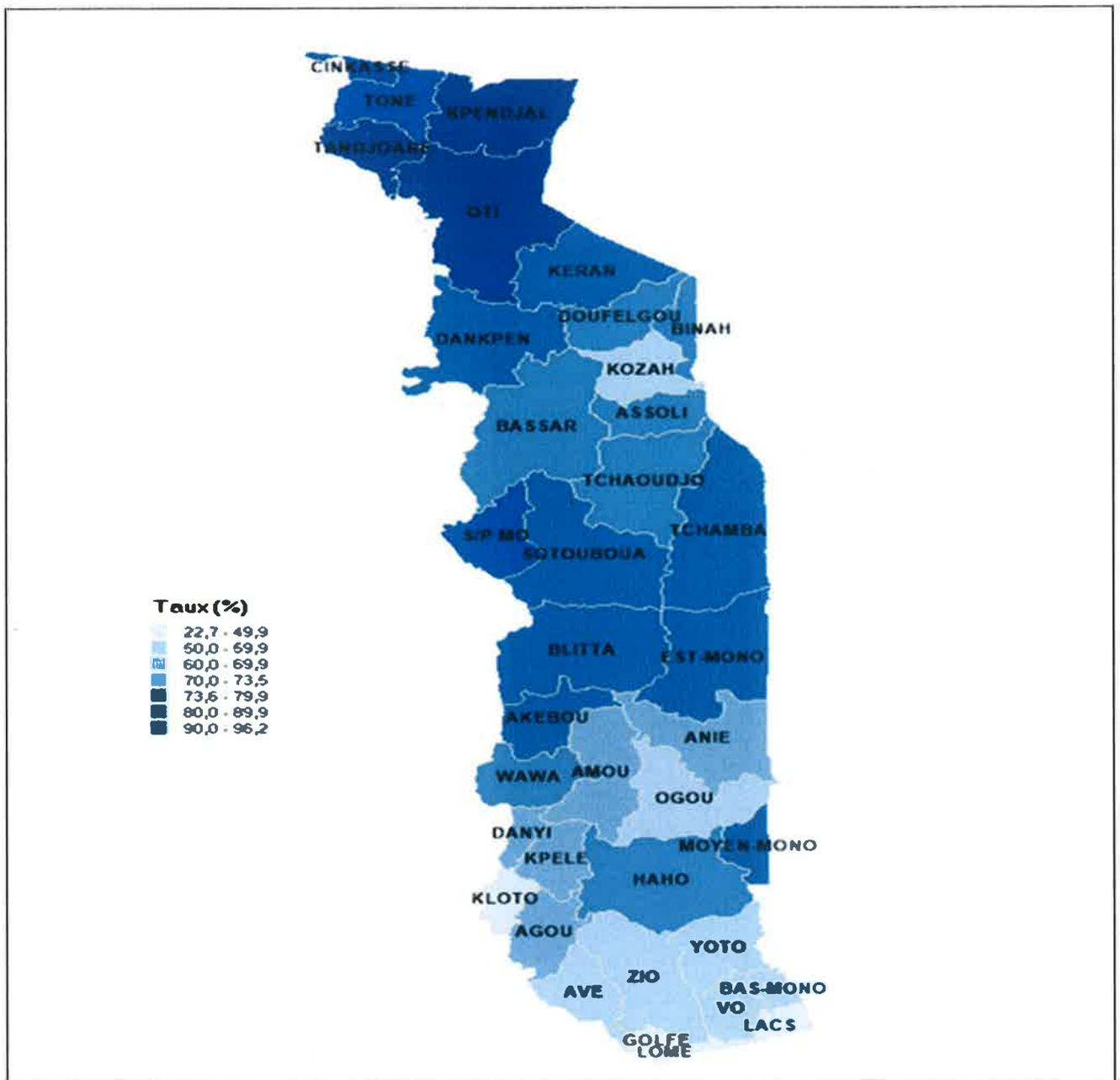
L'Etat a consenti d'énormes investissements dans l'éducation primaire portant le taux net de scolarisation de 86,5% en 2013 à 92,6% en 2014 et l'indice de parité filles/garçons à 99% en 2014. Avec ces taux élevés, l'objectif de la politique éducative est d'améliorer la qualité de l'éducation primaire en portant le taux net de scolarisation à 100%. Le taux d'achèvement au 1er cycle du secondaire stagne à 36,6% en 2013 et 2014 tandis que celui du 2ème cycle du secondaire est passé de 16,3% en 2013 à 20,2% en 2014. Egalement les disparités filles/garçons s'accroissent lorsque le nombre d'années de scolarisation augmente. La représentativité des femmes dans les instances de décision reste faible (17,58 % au Parlement, 4 ministres sur 23 et 4 juges sur 30 à la Cour constitutionnelle et à la Cour suprême).

Des évolutions positives sont notées dans le domaine de la santé depuis 1998, mais les ménages restent confrontés aux problèmes d'accessibilité et de qualité des soins surtout dans les zones rurales. En 2013, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile étaient de 47‰ et 88‰ contre respectivement 80‰ et 158‰ en 1998. Le taux de mortalité maternelle a baissé

de 478 en 1998 à 401 pour 100 000 naissances vivantes mais reste de loin supérieur à la cible de 143 des OMD (EDS 1998 et EDS 2013). En 2015, 61,8% de la population togolaise utilisait l'eau potable contre 50,6% en 2006.

Le problème de l'emploi, surtout l'emploi des jeunes, demeure un défi. L'agriculture qui est le principal secteur économique, contribue pour 39% du PIB et occupe plus de 60% de la population. En raison de la faible capacité du système productif et de ce que le secteur privé n'absorbe pas toute la main d'œuvre, le chômage au Togo est un phénomène structurel d'où la multiplication des initiatives de promotion de l'entreprenariat et l'auto-emploi.

Carte 1 : Cartographie de la pauvreté au Togo (2011)



Source : INSEED Profil de pauvreté 2011 (QUIBB)

## I.2. CONTEXTE SPECIFIQUE

---

La pauvreté même si elle a connu une baisse notable de 6.1 % au total entre 2006 (61,7%) et 2015 (55,1 %) sur 10 ans (enquête QUIBB 2015), reste largement concentrée dans le milieu rural qui rassemble 60% de la population et s'accroît dans la capitale et sa périphérie urbaine (Grand Lomé). L'incidence de la pauvreté se situe en milieu rural à 68,9% contre 37,8% dans les milieux urbains (en dehors de Lomé) avec des taux d'extrême pauvreté 3 fois (39,7%) supérieurs à celui des autres milieux urbains (12,9%). Les agriculteurs demeurent le groupe socioéconomique le plus pauvre, malgré la baisse observée des taux de pauvreté passés de 77,8% en 2011 à 72,6% en 2015.

L'accès aux services sociaux de base est défavorable aux zones rurales. Le taux net de scolarisation est de 91,2 % à Lomé, 91,9% dans les autres villes alors qu'il se situe à 81,5% dans le milieu rural. De même, en milieu rural, seul 7,6% des malades fréquentent les hôpitaux ou cliniques contre 41,1% dans les autres milieux urbains (en dehors de Lomé). Malgré les progrès réalisés, plus de la moitié des ménages n'ont pas accès à l'eau potable en milieu rural. Les ménages résidant en milieu rural sont les plus défavorisés en matière d'accès à l'électricité (16,2%) comparativement aux ménages du Grand Lomé (90,3%) et des autres milieux urbains (76,9%). Il en est de même pour les pistes rurales. En 2015, le Togo dispose de 6802 km de pistes rurales dont la majorité est en mauvais état (57%), ce qui contraint les efforts pour désenclaver le territoire et faciliter l'accès aux marchés des produits des terroirs. 88,3% des ménages urbains ont accès aux marchés des produits alimentaires, contre 44,3% des ménages ruraux. L'existence d'une population rurale jeune, à majorité agricole, pauvre et ayant un accès limité aux services sociaux de base et opportunités économiques, représente un défi de taille en matière d'inclusion sociale.

Depuis cinq ans, le Togo a lancé un certain nombre de programmes/projets orientés vers le développement social et le développement à la base, ciblant particulièrement les femmes, les jeunes, les agriculteurs et artisans. Au nombre de ces programmes visant les populations les plus défavorisées, il y a le programme national de volontariat national, le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire, le programme d'inclusion financière avec la mise en place du Fonds national de finance inclusive, le programme de développement communautaire, qui ont créé ou renforcé des dynamiques d'auto prise en charge à la base. Cependant, la couverture géographique du territoire national par ces programmes reste insuffisante, leur coordination souvent faible et leurs synergies peu exploitées. De même, il existe peu d'outils de mesure et d'évaluation systématiques de leurs accès.

## PARTIE II – STRATEGIE DU PROGRAMME

### II.1. JUSTIFICATION DU PROGRAMME

Pour relever l'ensemble de ces défis et répondre aux besoins de sa population, le Togo trace la voie pour son développement en visant une croissance économique durable couplée à l'amélioration des indicateurs sociaux et la réduction des inégalités, dans un climat de démocratie apaisée.

Dans ce contexte, il devient incontournable d'apporter des réponses concrètes aux attentes des populations et donner corps à la démarche volontariste de l'Etat visant une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la réduction des inégalités sociales, ce qui passe aussi par une amélioration de l'accessibilité géographique et financière aux infrastructures et services socio-économiques de base.

La priorité donnée au « social » est la charpente centrale de l'action gouvernementale pour la période 2015-2020, telle que déclinée dans la Déclaration de Politique générale du Premier Ministre adoptée par l'Assemblée nationale le 29 juin 2015. Pour le gouvernement, les défis de la pauvreté et de la précarité doivent être relevés au plus vite pour préserver durablement la paix sociale et la cohésion nationale. Pour y parvenir, le Gouvernement fait de l'inclusion économique et sociale, le premier vecteur de la cohésion nationale, et cible plusieurs actions dont :

- le renforcement de la finance inclusive innovée à travers la création de nouveaux produits, tout en poursuivant l'action d'insertion professionnelle des jeunes qualifiés et déscolarisés à travers le Programme de volontariat national ;
- la poursuite de l'électrification en milieu rural pour tous les chefs-lieux de cantons et la construction de 5000 logements sociaux par an entre 2015 et 2020 ;
- un meilleur accès aux soins de santé dans les milieux défavorisés à travers le renforcement des infrastructures et équipements et l'extension du régime d'assurance maladie ;
- l'amélioration de l'accès aux médicaments à moindre coût à travers la construction de nouvelles unités pharmaceutiques, et la création d'un projet de cliniques mobiles pour faciliter l'accès aux services de santé dans les zones rurales reculées.

Dans la même perspective, le Gouvernement entend, notamment:

- amplifier le programme des transferts monétaires au bénéfice des femmes enceintes d'au moins 3 mois, aux mères et tuteurs des enfants de 0 à 24 mois ainsi qu'aux mères et tuteurs des enfants de 24 à 59 mois, atteints de malnutrition sévère et aigüe ;
- consolider les acquis de la gratuité des frais de scolarité au primaire, étendre le programme de cantine scolaire à tout le territoire national et promouvoir la formation professionnelle et technique ainsi que la valorisation de l'apprentissage au niveau de l'éducation du secondaire et du supérieur, dans l'objectif de promouvoir l'auto-emploi ;
- étendre le réseau d'adduction d'eau potable dans les centres urbains, et la multiplication des forages à motricité humaine en milieu rural.

Beaucoup de ces actions font l'objet de projets et programmes inscrits dans le plan d'action de la Stratégie de Croissance accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013-2017), notamment sous l'axe visant le « Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi ». Cet axe s'articule en 4 piliers, à savoir : i) Renforcement de la Gouvernance ;

ii) Consolidation d'une croissance forte et durable ; iii) Développement du capital humain ; iv) Développement à la base et réduction des déséquilibres régionaux et s'opérationnalise à travers des politiques et programmes portés par les secteurs.

Deux contraintes limitent la portée de leurs résultats : 1) du fait de la longue crise socio-politique des années 90 à 2005, les structures de l'administration ont elles aussi souffert d'un dépérissement progressif des effectifs notamment en ce qui concerne les planificateurs, statisticiens, économistes, ingénieurs et autres profils indispensables pour penser les stratégies de développement, les outils et méthodes de programmation, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques. L'affaiblissement des capacités à la fois humaines, institutionnelles et organisationnelles de l'Etat a eu des répercussions négatives sur la capacité d'absorption des ressources internes comme externes, ce qui est dommageable au regard de l'ampleur des besoins. 2) des secteurs majeurs pour le développement social ont eu moins d'attention et de financements. Ainsi, le rapport de l'aide publique au développement renseigne que parmi les 4 piliers de la SCAPE, celui consacré au développement à la base et à la réduction des déséquilibres régionaux a reçu le moins d'appui avec 2,8% de l'APD totale.

Ces contraintes ne peuvent être jugulées sans la levée des goulots d'étranglement qui freinent l'accessibilité des services aux populations les plus vulnérables et une démarche volontariste de l'Etat, qui dans le cadre de ses missions régaliennes, se donne les moyens de faire face aux inégalités/disparités faisant le lit du sentiment d'exclusion préjudiciable à la paix sociale et au développement.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement togolais a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre le présent Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et a sollicité l'accompagnement du PNUD pour son élaboration et sa mise en œuvre. Ce Programme se justifie par l'urgence de répondre à la demande sociale croissante, de réduire les risques sociaux liés à l'exclusion, de développer le capital humain, d'accroître la productivité et assurer une meilleure redistribution des fruits de la croissance, de façon durable.

## II.2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

---

L'amélioration de l'accès des populations vivant en milieu rural, semi urbain et dans les quartiers défavorisés des communes aux services sociaux et économiques de base ainsi que la réduction des inégalités figurent en bonne place des priorités de la SCAPE 2013-2017 et de la Déclaration de politique générale du gouvernement. Le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) est un des instruments privilégiés par l'Etat pour la réalisation de cet objectif stratégique pour la période 2016-2018. Il sera financé sur le budget national et exécuté par le PNUD, sur la base d'un accord de partage des coûts (Cost sharing agreement) signé entre le Gouvernement togolais et le PNUD. Dans sa phase initiale, le Programme ciblera en priorité 23 préfectures choisies parmi celles qui contribuent le plus à la pauvreté, sur les 35 préfectures que compte le pays.

### II.2.1. Impact

A terme, les interventions du Programme contribueront à l'amélioration significative des conditions de vie des populations vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base ainsi que la réduction des inégalités sociales, à travers des interventions ciblées sur des besoins urgents et prioritaires, réalisées en complément de celles menées dans le cadre des politiques sectorielles régulières.

### II.2.2. Effets Escomptes

A moyen terme, les effets escomptés sur les composantes du Programme seront les suivants :

#### **COMPOSANTE 1: DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES/EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE**

*Les infrastructures et équipements socioéconomiques sont utilisés de manière accrue par les populations bénéficiaires, favorisent le développement d'activités économiques et améliorent le bien-être des bénéficiaires.*

#### **COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX**

*Des services de qualité en entrepreneuriat rural, gestion d'infrastructures et d'équipements communautaire sont délivrés par l'administration (centrale et déconcentrée) et les groupements communautaires.*

#### **COMPOSANTE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT RURAL**

*Les populations rurales utilisent des techniques et équipements performants pour la production, la transformation et la commercialisation des produits ainsi que les services financiers pour améliorer leur productivité. Les revenus des populations bénéficiaires sont accrus.*

## COMPOSANTE 4 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME d'INFORMATION GEOREFERENCEE DES INFRASTRUCTURES/EQUIPEMENTS

*Le système d'information, de géolocalisation et de suivi-évaluation des infrastructures et équipements renseigne sur les progrès du Programme et sert de référence nationale pour le suivi des investissements/réalisations de l'Etat sur l'ensemble du territoire.*

### II.2.3 Produits Attendus

A la fin du Programme, les produits suivants seront délivrés :

1. Les infrastructures et équipements sociaux de base (éducation, santé, etc.) sont construits ou réhabilités, équipés et accessibles dans les zones cibles;
2. Les infrastructures économiques et équipements sont construits ou réhabilités, et accessibles dans les zones cibles;
3. L'administration centrale, les services déconcentrés, les collectivités territoriales ont des capacités accrues pour délivrer des services de qualité dans la fourniture, la gestion et le suivi des infrastructures/équipements communautaires dans les zones cibles.
4. Les groupements professionnels, associations communautaires, associations de producteurs, groupements de femmes et de jeunes sont mieux organisés, structurés et capables de développer leurs activités dans les zones cibles.
5. La cellule d'appui à la gestion du Programme est mise en place et opérationnelle.
6. Les techniques performantes de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, artisanaux et de l'élevage sont développées et accessibles aux bénéficiaires des zones cibles.
7. Des activités génératrices de revenus sont développées par les associations communautaires ou groupements de femmes et de jeunes des zones cibles.
8. Les entrepreneurs et groupements de producteurs ont accès aux services financiers inclusifs dans les zones cibles.
9. Les groupements professionnels, les petites et moyennes entreprises des zones cibles ont accès aux marchés nationaux et locaux.
10. Le système d'information géo référencé des infrastructures et équipements est créé, mis en place et opérationnel au niveau national et régional.
11. Le système de suivi évaluation des infrastructures et équipements est créé, mis en place et opérationnel au niveau national et local.
12. La cartographie des infrastructures et services sociaux de base est créée, mise à jour et accessible.

13. Les agents au niveau central et déconcentré ont des capacités accrues pour la gestion, l'utilisation et l'administration du système.

14. Des prototypes de construction d'infrastructures sont harmonisés et disponibles.

#### II.2.4. Composantes du programme

Le Programme comprend quatre composantes : (i) le développement des infrastructures socio-économiques de base ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux ; (iii) le développement de l'entreprenariat rural ; et (iv) le développement d'un système de géolocalisation des infrastructures et équipements.

#### ***Composante 1 : Développement d'infrastructures et d'équipements socio-économiques de base.***

Cette composante vise à renforcer l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base.

- Construction/réhabilitation de pistes rurales dans les zones enclavées prioritaires, y compris les ouvrages d'art et d'assainissement ainsi que les mesures d'atténuation des effets environnementaux ;
- Construction/réhabilitation de points d'eau (forages, châteaux d'eau, mini AEPs), avec selon les cas des réseaux d'adduction d'eau ou branchements, pouvant servir un ou plusieurs villages ou quartiers. L'accès à l'eau servira de levier pour le développement de l'irrigation et l'aménagement de périmètres dédiés aux activités socio-économiques (horticoles, élevage, production agricole, etc.) ;
- Construction/réhabilitation/mise à niveau des services /infrastructures d'assainissement : latrines, branchements aux réseaux d'assainissement en milieu rural, urbain et dans les quartiers périphériques sous-équipés ;
- Construction/réhabilitation/équipement d'infrastructures pour les femmes ou les jeunes ;
- Acquisition de structures et équipements mobiles de santé dans les régions cibles (cliniques mobiles, etc.)
- Mise en place et/ou fourniture d'une source d'énergie durable dans les localités rurales/semi urbaines ciblées, communes et zones péri-urbaines (plateformes multifonctionnelles, lampadaires solaires, kits solaires, raccordements au réseau ou solutions solaires, etc.)
- Acquisition et installation d'équipements de production/transformation/conservation/commercialisation des produits agricoles et artisanaux; constructions de hangars et marchés pour le stockage et l'écoulement des productions locales, particulièrement pour les femmes et les jeunes et les groupements de producteurs.
- Aménagements pour le développement d'activités agricoles ;

Les quantités et types d'infrastructures/équipements mentionnées dans le document de Programme sont des estimations indicatives, basées sur l'expression des besoins recensés au cours des enquêtes et entretiens menés sur le terrain avec la participation des communautés concernées. Les projets à réaliser seront ceux considérés comme prioritaires, répondant à une

demande émanant des populations ou validées à l'issue de leur consultation. Ils ne devront pas dupliquer une action planifiée dont la réalisation et le financement sont assurés. Le PUDC s'assurera de leur validation technique avant le démarrage des travaux.

### **Composante 2 : Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux.**

Cette composante vise à développer les capacités techniques, organisationnelles des acteurs publics, privés et communautaires, impliqués dans l'offre de services sociaux et économiques au niveau national et local. Les capacités à renforcer se situent à 2 niveaux : opérationnel et institutionnel.

Au niveau opérationnel, il s'agira de renforcer les capacités relatives à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructures socio-économiques de base, de passation des marchés, de gestion administrative et financière, de gestion communautaire, de planification/gestion du développement. Les besoins en renforcement des capacités seront identifiés de concert avec les acteurs impliqués et en lien avec les priorités du PUDC. Elles couvriront également la structuration du milieu, la coordination des acteurs locaux, le développement de partenariats notamment avec des institutions de développement local, la formation des formateurs, la communication, le renforcement de la dynamique communautaire et l'entrepreneuriat. Les organisations communautaires, groupements et associations de producteurs seront mis en place ou renforcés, pour la pérennisation des réalisations. Les organisations et associations de prestations des services aux communautés à la base seront également renforcées pour la fourniture des services de proximité.

Au niveau institutionnel, le Programme soutiendra la création d'une Cellule d'appui à la mise en œuvre de projets prioritaires de l'état. Cette Cellule sera dotée des compétences en planification et gestion du cycle des projets, gestion financière, passation des marchés/ achats, suivi/évaluation lui permettant de contribuer à la levée des goulots d'étranglement qui freinent l'absorption des ressources financières et l'amélioration de l'efficacité de l'administration dans la mise en œuvre de projets et programmes d'envergure. Elle disposera à cet effet de l'expertise et des outils nécessaires à la gestion de projets (tableau de bord de suivi, outils de communication, etc.). Elle contribuera à ancrer au sein des structures étatiques les principes de la gestion axée sur les résultats.

A ces deux niveaux, le développement ou renforcement de systèmes et réseaux de communication sera soutenu. Les moyens de communication de proximité seront aussi utilisés pour la participation et l'adhésion des populations et soutenus à cet effet.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces interventions sera accompagnée par la mise en place d'une unité de gestion du Programme (UGP) qui contribuera à un transfert progressif des compétences aux structures de l'état et à terme, à une appropriation nationale. En outre, le Programme fera appel aussi à des agences de l'État pour la mise en œuvre de certaines activités en tant que partenaires d'exécution, lorsqu'elles présentent un avantage comparatif certain vis-à-vis des autres acteurs. L'utilisation de ces structures (ANADEB, FAIEJ, INSEED, génie militaire, etc.) et locales favorisera la pérennité et des capacités accrues de passage à l'échelle des interventions du Programme.

### **Composante 3 : Développement de l'entrepreneuriat rural**

Cette composante vise à promouvoir l'entrepreneuriat rural et local, renforcer la productivité des populations rurales, valoriser la production agricole à travers l'accès aux techniques de production et de transformation, et faciliter l'accès aux services financiers. Les activités de cette composante porteront sur :

- le renforcement des capacités en entrepreneuriat. Les formations en entrepreneuriat, les outils et les possibilités d'échange seront fournis aux communautés et entrepreneurs à la base
- le soutien en organisation et en gestion aux petites/moyennes entreprises locales pour renforcer leurs capacités à participer aux marchés publics
- l'organisation de sessions de formation technique. Les techniques modernes de production, transformation, commercialisation des produits agricoles/artisanaux seront disséminées.
- le renforcement des capacités en gestion financière. Les entrepreneurs et groupements de producteurs seront orientés vers les services financiers et accompagnés dans la gestion saine de leurs activités.
- l'accès aux services de microfinance amplifiant les actions du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) sera facilité. Les équipements conduiront à l'implantation d'unités économiques locales, en permettant notamment la création d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes.

Les initiatives de transformation des produits locaux seront soutenues. Dans cette optique, une attention particulière sera portée aux activités conduites par les femmes et les jeunes. Le Programme soutiendra l'organisation et la structuration des producteurs et des corps de métiers.

Les bénéficiaires directs des actions de renforcement de capacités seront identifiés conjointement avec les comités techniques et les communautés à la base. De plus, le programme contribuera à la promotion de l'entrepreneuriat local notamment des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, maîtrise d'œuvre, appui/conseil aux communautés.

### **Composante 4 : Développement d'un système de géolocalisation des infrastructures**

Cette composante vise prioritairement à développer et mettre en place un système d'information géo référencé des infrastructures et équipements sur l'ensemble du territoire couplé au système de suivi évaluation du Programme. Cette articulation permettra d'une part, de suivre et mesurer les progrès du PUDC et d'autre part, de servir de référence unique pour les institutions chargées du pilotage de la politique économique et sociale du pays.

Les activités relatives à cette composante consisteront à :

- mettre en place un système d'information géo-référencé centralisant toutes les données relatives au PUDC et interopérable avec les systèmes nationaux existants ;
- réaliser une cartographie des différentes réalisations du PUDC et des indicateurs de suivi ;
- faciliter l'accès, le partage et la diffusion de l'information relative au Programme auprès de toutes les parties prenantes via une interface conviviale ;

- mettre à jour la cartographie d'accès aux services sociaux de base sur l'ensemble du territoire
- élaborer des supports de communication sur les activités du Programme ;
- mettre au point la documentation relative à la gestion et la mise à jour du système ;
- renforcer les capacités techniques du personnel des structures impliquées dans l'utilisation du système ;
- fournir une assistance technique au Programme pour faciliter la mise en place et l'appropriation du système par les utilisateurs et en assurer la maintenance.

Dans le cadre de cette composante, le Programme renforcera également les capacités institutionnelles des administrations centrales et déconcentrées en suivi-évaluation des programmes et projets de développement.

## II.3 Thèmes Transversaux

---

### II.3.1 Environnement

Le Programme sera soumis à une évaluation environnementale stratégique globale pour identifier les impacts négatifs et potentiels et proposer les mesures d'atténuation appropriées. Cette évaluation sera menée avec l'appui de l'agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE).

L'aspect environnement sera pris en considération tout au long du cycle du Programme. L'exécution des activités évitera dans la mesure du possible tout impact négatif significatif sur l'environnement comme le déboisement à grande échelle. Le Programme préconisera, dans la mesure du possible, des techniques innovantes et de nouvelles approches afin de réduire l'impact négatif sur l'environnement. En outre, lors des formations en techniques de production et gestion des infrastructures, un accent particulier sera mis sur la prise en compte de l'environnement. Le Programme appliquera les outils de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD pour atténuer autant que possible tout impact négatif potentiel découlant des investissements sur les infrastructures. Des activités de reboisement pourront être réalisées.

### II.3.2 Genre

Le genre sera considéré dans tous les aspects de la mise en œuvre du Programme pour s'assurer que son approche et ses interventions bénéficient équitablement aux hommes et aux femmes. Le Programme veillera à ce qu'il y ait une participation massive des femmes et des hommes dans la gestion et le suivi des infrastructures/équipements. En particulier, les femmes et autres groupes vulnérables seront considérés en priorité dans les différentes activités de renforcement des capacités à mettre en place par le Programme.

L'analyse des besoins ayant permis d'établir que la majorité des personnes vulnérables et touchées par la pauvreté sont les jeunes et les femmes, celles – ci seront considérées comme une cible privilégiée dans l'exécution du Programme. Ainsi, les femmes pourront constituer au moins 40% dans les comités de gestion et les groupements et associations qui seront formés et où restructurés.

## II.4 Principes opératoires du Programme

---

**Appropriation Nationale et Participation Communautaire :** L'approche sera fondée sur la participation, l'appropriation nationale et l'autonomisation des bénéficiaires notamment des femmes, des jeunes, des groupements communautaires en vue de la réalisation des objectifs assignés. La collaboration avec les autorités se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du Programme. Les autorités locales seront informées des interventions à mener dans leurs localités et impliquées activement pour la réussite et la pérennisation des acquis. Les communautés ciblées seront consultées par les autorités dans l'identification de leurs besoins et associées dans la mise en œuvre du Programme à travers des activités de formation, de sensibilisation, de participation et de suivi des réalisations du Programme. L'appropriation et l'autonomisation des populations viseront non seulement à renforcer leurs capacités mais aussi à assurer la mise à disposition d'actifs facilitant leur auto prise en charge.

**Modalité de mise en œuvre :** Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) sera exécuté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à la demande du Gouvernement. Il est placé sous la tutelle de la Présidence de la république et sera exécuté en étroite collaboration avec les ministères techniques et sectoriels et entités nationales et locales concernés par ses domaines d'intervention. Ce haut niveau d'ancrage contribuera à faciliter l'interaction entre les différents secteurs nécessaire à la mise en œuvre du PUDC et asseoir une coordination favorable à la création de synergies et complémentarités entre le PUDC et les autres interventions de l'Etat.

Le PUDC sera mis en œuvre en s'appuyant sur les procédures d'urgence (fast track) du PNUD.

Les produits du Programme seront délivrés selon une approche intégrée. Cette approche, inspirée du concept de 'grappes', consiste à proposer une infrastructure ou un équipement autour de laquelle/duquel pourront se greffer des activités socio-économiques complémentaires. Le choix des infrastructures et équipements à réaliser (pistes rurales, électrification, châteaux d'eau, écoles, centres de santé etc.), sera un élément structurant dans l'offre de services intégrés à la base.

Pour la Composante 1, la maîtrise d'œuvre des infrastructures et équipements socio-économiques pourra être déléguée à des opérateurs privés, à des structures décentralisées, à des entités étatiques jouissant d'un statut autorisant des prestations de services rémunérées. Il pourra être fait appel également à des cabinets conseils, des entreprises de BTP, des experts individuels etc. sur une base de mise en compétition pour l'analyse de la faisabilité, la réalisation ou le suivi/contrôle des travaux.

Les activités du PUDC seront réalisées dans le cadre d'un processus participatif de planification impliquant les acteurs au niveau local (Collectivités locales, structures régionales de développement, Ministères et leurs services techniques déconcentrés, groupements associatifs, populations bénéficiaires, etc.) dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des réalisations. Elles s'appuieront également sur les plans locaux de développement là où ils

existent. Selon les cas, un mécanisme de suivi et/ou des arrangements de gestion des infrastructures/équipements seront négociés par le PUDC avec les différentes parties prenantes. Les modalités pratiques de participation des populations aux coûts de fonctionnement et de maintenance seront définies. Au niveau de chaque préfecture et région, des mécanismes de coordination et de suivi (comités locaux etc.) seront soutenus.

Pour les Composantes 2 et 3, « Renforcement des capacités institutionnelles au niveau central local et déconcentré » et « Développement de l'entrepreneuriat rural », des opérateurs privés, des groupements professionnels et associations communautaires et autres structures déconcentrées seront mobilisés pour former et accompagner les populations bénéficiaires du Programme.

Pour la composante 4 « Développement d'un système d'information géo référencé », le Programme travaillera de concert avec les structures productrices des données statistiques sur les infrastructures et services sociaux de base et définira les mécanismes appropriés de gestion et d'administration de la base des données géo-référencées. Ce système sera intégré au mécanisme national de suivi et guidera l'élaboration des politiques et programme de développement. Pour la mise en œuvre de cette composante, il sera fait appel à des institutions sous régionales ou régionales disposant d'une expertise avérée dans le domaine.

**La Pérennisation :** Le PNUD opérera au cours de la mise en œuvre, un transfert de compétences à la partie nationale pour assurer une relève de qualité à la fin de sa mission, notamment dans la gestion, la passation des marchés, la gestion des relations contractuelles avec des entités opérant à la base. Le Programme privilégiera l'approche par grappes, l'inclusion de l'ensemble des acteurs notamment des collectivités territoriales et la mise en œuvre de la stratégie de communication, de mobilisation sociale et de formation pour une meilleure appropriation

**Le Développement d'une approche intersectorielle :** la nécessité de consultations intersectorielles (infrastructures, hydrauliques, énergies, équipement, etc.) pour une synergie optimale dans le choix et la réalisation des ouvrages et la fourniture des équipements;

**L'Approche territoriale :** afin de rendre plus efficace la fourniture et la gestion durables des infrastructures et services sociaux de base, le Programme impliquera, dès son démarrage, les structures déconcentrées de l'Etat et les collectivités territoriales, pour une meilleure appropriation des ouvrages et des services ;

**La Couverture géographique :** dans la perspective de la recherche d'une croissance plus diversifiée et inclusive, le PUDC interviendra sur l'ensemble du territoire national mais ciblera prioritairement les zones rurales et semi urbaines dans régions/préfectures/cantons/communes sur la base de la cartographie de pauvreté, de l'état des lieux de l'existant, des gaps, et des besoins prioritaires en infrastructures et services socio-économiques de base. Les domaines prioritaires correspondent aux demandes des populations. Sans être limitatif : éducation, santé notamment à travers le renforcement de la stratégie mobile (cliniques mobiles polyvalentes), hydraulique rurale et assainissement, infrastructures et équipement socio-économiques de base, pistes rurales, énergie, équipements de

production, transformation, commercialisation, infrastructures marchandes, infrastructures socio collectives, maisons de femmes, etc.

Dans ses interventions, le PUDC ne dupliquera pas les interventions déjà prévues et planifiées dans le cadre des opérations existantes. Il cherchera à les compléter et combler les gaps de façon à catalyser les appuis de l'Etat dans les zones ciblées. D'où l'importance qui sera donnée à l'établissement de l'état des lieux utilisant les méthodologies d'évaluation rapide et de priorisation des besoins permettant de retenir les actions ayant le maximum d'impact sur l'amélioration souhaitée des conditions de vie.

**L'Assistance technique** : Le processus participatif s'appuyant sur l'implication de toutes les parties prenantes, les structures et services techniques déconcentrés des Ministères, les collectivités territoriales, structures déconcentrées et les groupements associatifs sera privilégié. Pour ce faire, dans sa mise en œuvre, le Programme pourra également faire recours à l'expertise nationale et externe en vue de faciliter le transfert de compétences et assurer la mise en œuvre simultanée et complémentaire des interventions retenues sur le territoire national.

**La Communication et la Capitalisation des bonnes pratiques** grâce au partage de l'information, des leçons apprises et la dissémination des résultats du Programme. En outre, le programme développera et mettra en œuvre une stratégie de communication et appuiera toutes les actions de mobilisation des parties prenantes.

**La Hiérarchisation des priorités** : le Programme procédera à une hiérarchisation des besoins en infrastructures, équipements et services à livrer, en étroite collaboration avec les ministères techniques et les collectivités territoriales, tout en tenant compte des réalisations déjà en cours par d'autres partenaires et parties prenantes.

**Le Suivi - Evaluation Axé sur les Résultats** : Les principes de participation, d'approche intégrée, d'hiérarchisation des priorités, de pérennisation des interventions et investissements prenant en compte les possibilités de passage à l'échelle, de gestion axée sur les résultats avec un système de suivi évaluation guideront la mise en œuvre optimale du Programme.

**Le Partenariat Sud - Sud**: le Programme bénéficiera de l'accompagnement et de l'expertise du PNUD pour établir des partenariats Sud – Sud en matière de développement communautaire. Ainsi, avec l'appui du PNUD, des visites d'échanges d'expérience seront effectuées entre le Togo et le Sénégal dans le domaine du développement rural. Le Centre de suivi écologique du Sénégal sera également sollicité pour aider à la mise en place d'un système d'information et de suivi évaluation géo-référencé des équipements et infrastructures publiques et communautaires.

## II.5 Conditions Préalables

---

La mise en œuvre de ce projet nécessite que les conditions préalables détaillées ci-dessous, soient remplies.

1. Les experts qui seront déployés par les différents ministères concernés, en qualité de membre des équipes techniques de terrain du PUDC, devront être désignés et prêts pour un déploiement immédiat. Le PNUD assurera, pour sa part, le déploiement des experts d'autres bureaux pour garantir que tous les travaux préparatoires soient effectués en attendant le recrutement de tous les membres de l'équipe de projet.
2. Le gouvernement versera les fonds selon l'échéancier défini dans l'accord de financement qui sera adossé au plan d'exécution technique du Programme.
3. Un démarrage rapide de la mise en œuvre de ce programme dépendra de la disponibilité de tous les documents techniques qui devront être fournis par les différents ministères concernés. Ces documents seront notamment :
  - L'évaluation environnementale stratégique Globale ;
  - Des relevés topographiques effectués sur les sites prévus ;
  - Des cahiers de charges, spécifications techniques et termes de référence ;
  - Des accès aux bases de données géo-référencées/SIG existantes ;
  - Des cartographies hydrauliques et électriques ;
  - Ainsi que tout autre document pertinent concernant les différentes composantes du programme.

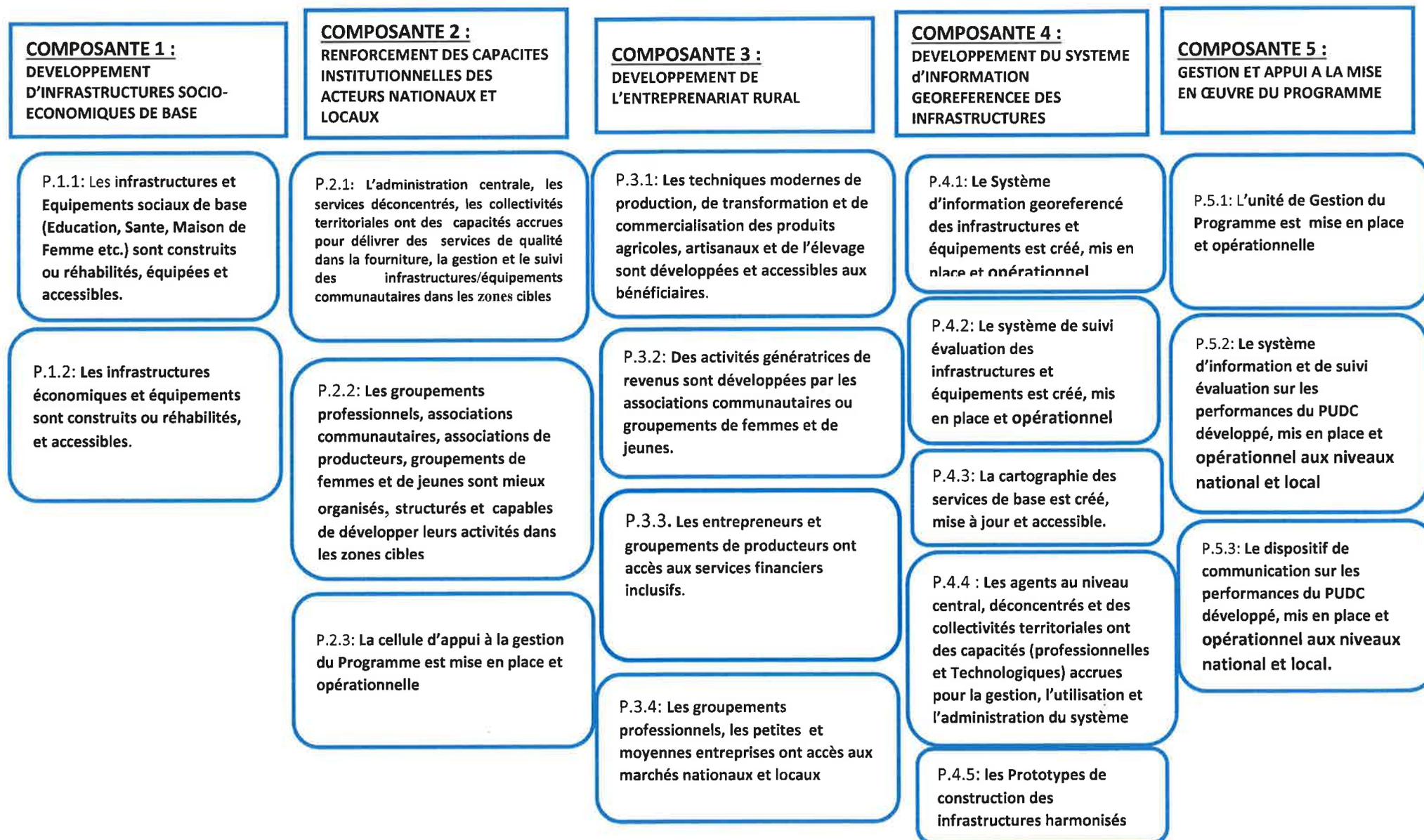
Ces études feront l'objet d'une confirmation et validation par une visite de terrain conjointe qui précisera les cibles, les sites et les coûts de différents ouvrages.

4. Les documents d'appels d'offres devront être validés par la contrepartie nationale en ce qui concerne les spécifications techniques, les implantations, localisations, et nature/quantité des ouvrages avant que les consultations ne soient lancées par le PNUD conformément à ses procédures.

Dans le cas où (2) et (4) ci-dessus ne sont pas entièrement satisfaites ou rendues disponibles, il serait nécessaire que les deux parties examinent et éventuellement révisent certaines des activités prévues pour prendre en compte le niveau des fonds actuellement disponibles et la disponibilité et la qualité des documents techniques reçus.

## PARTIE III CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Figure 1. Cadre de résultats du Programme



f

## TABLEAU DES RESSOURCES ET DES RESULTATS

<b>Axe II de la SCAPE : Renforcement des Infrastructures économiques</b>				
<b>Axe III: Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi</b>				
<b>Effets UNDAF/CPD : Les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité</b>				
<b>Domaine de Résultats clés (Tires du Plan Stratégique 2014-2017 du PNUD) : l'effet 1 - Croissance et Développement Inclusifs et Durable</b>				
<b>L'effet 3 - Accès universel aux services sociaux de base</b>				
<b>Effets Intermédiaires escomptés du Programme :</b> Les infrastructures et équipements socioéconomiques sont utilisées de manière accrue par les populations bénéficiaires, favorisent le développement d'activités économiques et améliorent le bien être des bénéficiaires.				
<b>Indicateurs :</b> Taux de satisfaction des usagers des infrastructures socioéconomiques, Taux de fréquentation par les populations des plateformes, centre de santé et cliniques polyvalents				
<b>Partenariat Stratégique :</b>				
<b>Titre et Numéro d'Identification de Programme (N° ATLAS de l'Award) :</b>				
<b>PRODUITS ESCOMPTÉS</b>	<b>CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)</b>	<b>ACTIVITÉS INDICATIVES</b>	<b>PARTIES RESPONSABLES</b>	<b>CONTRIBUTIONS en CFA</b>
<b>COMPOSANTE 1 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE</b>				
<b>Produit 1.1 : Des pistes rurales sont construites, réhabilitées et accessibles</b> <b>Indicateurs :</b> - Nombre de km de pistes rurales construites et accessibles aux populations ; - Baseline : à déterminer - Nombre de pistes rurales réhabilitées et accessibles aux populations - Baseline : à déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation et publication des dossiers d'appel d'offre</li> <li>▪ Contractualisation et suivi des chantiers</li> <li>▪ Contrôle des chantiers</li> <li>▪ Collaboration avec l'agence nationale</li> <li>▪ Etudes préliminaires et validation des études techniques disponibles</li> <li>▪ Analyse et adjudication de marchés</li> <li>▪ Evaluation des entreprises</li> <li>▪ Mobiliser les ressources techniques (carte hydrologique...)</li> <li>▪ Etudes préliminaires et préparation des dossiers d'appel d'offre ;</li> <li>▪ Mettre en place des comités locaux de gestion et former les membres</li> <li>▪ Etablir un Partenariat avec les opérateurs économiques dans la gestion de l'eau</li> <li>▪ Suivi, contrôle et évaluation des travaux</li> <li>▪ Réception provisoire des travaux</li> </ul>		120 966 046 091
<b>Produit 1.2 : Des infrastructures d'hydraulique rurale sont mises en place et fonctionnelles</b> - Nombre de forages et châteaux d'eau réalisés et accessibles aux populations - Baseline: à déterminer - % d'accès des populations ciblent à l'eau potable - Baseline : à déterminer - Nombre de villages couverts par les infrastructures hydrauliques - Baseline : à déterminer				

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir le cadre de travail et de partenariat</li> <li>▪ Etat des lieux et définition des options</li> <li>▪ Lancement des travaux et suivi.</li> </ul>		
<p><b>Produit 1.3 : Les réseaux d'électricité rurale sont mis en place et fonctionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de villages électrifiés Baseline: à déterminer</li> <li>- Nombre de km d'extension du réseau électrique réalisé Baseline : à déterminer</li> <li>- % de ménages et communautés ayant accès à l'électricité</li> <li>- Nombre de ménages et communautés bénéficiant des lampadaires solaires. Baseline: à déterminer</li> <li>- Nombre de ménages et communautés bénéficiant de kits solaires Baseline : à déterminer</li> <li>Ménages</li> <li>Communautés</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion des énergies renouvelables (biomasse,...)</li> <li>▪ Etudes préliminaires et choix des options</li> <li>▪ Acquisitions et installations des machines de transformation.</li> <li>▪ Formation et mise en place du mécanisme de gestion</li> <li>▪ Construction/réhabilitation de pistes rurales dans les zones enclavées prioritaires, y compris les ouvrages d'art et d'assainissement ;</li> <li>▪ Construction/réhabilitation de points d'eau (forages, châteaux d'eau, mini AEPs), avec selon les cas des réseaux d'adduction d'eau ou branchements, pouvant servir un ou plusieurs villages ou quartiers.</li> <li>▪ Fabrication de pavés et réalisation de pavage de voies en milieu urbain et semi urbain y compris soutien à de petites unités de fabrication, formation et équipements des promoteurs.</li> </ul>		
<p><b>Produit 1.4 : Les équipements de production et de transformation économiques sont mis en place et opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'unités et d'équipements de production, de transformation économiques et de commercialisation mis en place et opérationnelles Baseline: à déterminer</li> <li>- Nombre de centres communautaires polyvalents créés et fonctionnels ; Baseline: à déterminer</li> <li>- Nombre d'emplois créés dans les communautés rurales Baseline: à déterminer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Constructions/réhabilitation/mise à niveau des services /infrastructures d'assainissement :</li> <li>▪ Acquisition des structures et équipements mobiles de santé dans les régions cibles</li> <li>▪ Mise en place et/ou fourniture d'une source d'énergie dans les localités rurales ciblées, communes et zones péri-urbaines : plateformes multifonctionnelles, lampadaires solaires, raccordements au réseau ou solutions solaires.</li> <li>▪ Acquisition et installation d'équipements de production/transformation/ /commercialisation des produits agricoles ;</li> <li>▪ constructions de hangars et marchés pour le stockage et l'écoulement des productions locales, particulièrement pour les femmes et les</li> </ul>		

		jeunes et les groupements de producteurs.		
<p><b>Produit 1.5 Les infrastructures et équipements sociaux de base (Education, Santé, etc.) sont construites ou réhabilitées et fonctionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'écoles construites et équipées de latrines et d'une adduction d'eau potable accessibles aux populations ; Baseline: à déterminer</li> <li>- Nombre de centres de santé, équipés et accessibles aux populations - Baseline : à déterminer</li> <li>- Nombre de cliniques mobiles installées et opérationnelles - Baseline : 0</li> <li>- Nombre de maisons de femmes construites, équipées et opérationnelles - Baseline : à déterminer</li> </ul>	<p><b>Ecole :</b></p> <p><b>Centre de Santé :</b></p> <p><b>Cliniques Mobiles Polyvalentes : 4 (Régions Plateaux, Savane et Kara)</b></p>			

<b>Axe III de la SCAPE: Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi</b>				
<b>Axe V de la SCAPE : Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable</b>				
<b>Effets UNDAF/CPD : Les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité</b>				
<b>Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017) : l'effet 1 – Croissance et développement inclusif et durable</b>				
<b>l'effet 3 - Accès universel aux services sociaux de base</b>				
<b>Effets Intermédiaires Escomptés du Programme</b> : des services de qualité en entrepreneuriat rural, gestion d'infrastructures et d'équipements communautaire sont délivrés par l'administration (centrale et déconcentrée) et les groupements communautaires.				
<b>Indicateur</b> : Taux de satisfaction des usagers des services publics concernés par les populations des zones d'interventions du Programme				
<b>Partenariat Stratégique :</b>				
<b>Titre et Numéro d'Identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):</b>				
<b>PRODUITS ESCOMPTÉS</b>	<b>CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)</b>	<b>ACTIVITÉS INDICATIVES</b>	<b>PARTIES RESPONSABLES</b>	<b>CONTRIBUTIONS en CFA</b>
<b>COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES ACTEURS NATIONAUX ET LOCAUX</b>				
<b>Produit 2.1 : L'administration centrale, les services déconcentrés, les collectivités territoriales ont des capacités accrues pour délivrer des services de qualité dans la fourniture, la gestion et le suivi des infrastructures/équipements communautaires dans les zones cibles.</b> - Nombre d'agents des collectivités territoriales capables de délivrer des services de qualité en Maitrise d'ouvrage et en gestion d'équipements communautaires Baseline: à déterminer - % d'administrations des services déconcentrés ayant la capacité de délivrer des services de qualité en maitrise d'ouvrages et en gestion d'équipements communautaires Baseline: à déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation des formateurs</li> <li>▪ Organisation ateliers de lancement du projet/Communication</li> <li>▪ Identification des bénéficiaires (collectivités territoriales, associations professionnelles, etc.)</li> <li>▪ organisation de session de formation en entrepreneuriat,</li> <li>▪ Organisation de session de formation en gestion, marketing</li> <li>▪ Formations en maitrise d'ouvrage des élus et agents des CR</li> <li>▪ Mise en place participative des comités techniques de gestion</li> <li>▪ Organisation de sessions de formation sur la transformation et conservation des produits agricoles</li> </ul>	PNUD Organisations communautaires	16 195 203 996
<b>Produit 2.2 : Les groupements professionnels, associations communautaires, associations de producteurs, groupements de femmes et de jeunes sont mieux organisés, structurés et capables de développer leurs activités dans les zones cibles.</b> - % des groupements professionnels structurés et capables de développer des activités économiques. Baseline : à déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui et facilitation pour l'accès au financement</li> <li>▪ Construction des parcs à vaccination</li> <li>▪ Mise à disposition des petits matériels et intrants agricoles et de l'élevage ;</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupements professionnels et d'associations de producteurs mis en places</li> <li>- Baseline : à déterminer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer la cellule d'appui au Programme ;</li> </ul>		
<p><b>Produit 2.3: La cellule d'Appui à la Gestion du PUDC (CAGP) est mise en place et opérationnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % des compétences (Procurement, gestion financière, suivi – évaluation) de l'UGP transférées à la CAGP</li> <li>- Baseline : 0</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer les missions de la cellule</li> <li>▪ Désigner/Recruter le personnel de la cellule</li> <li>▪ Mettre en place des cadres de concertation et collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet</li> <li>▪ La mise en place d'une unité d'appui à la mise en œuvre des projets prioritaires.</li> <li>▪ Le renforcement des capacités des services centraux et techniques déconcentrés de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre du PUDC.</li> <li>▪ Les formations, les outils et les ressources seront mis à la disposition des entités impliquées dans le suivi des réalisations, la maintenance des ouvrages et l'encadrement des acteurs locaux.</li> <li>▪ La mise en place/renforcement des organisations communautaires</li> <li>▪ Le développement et renforcement de systèmes et réseaux de communication à la base.</li> </ul>		

<b>Axe III de la SCAPE: Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi</b>				
<b>Axe V de la SCAPE : Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable</b>				
<b>Effets UNDAF/CPD : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés</b>				
<b>Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable</b>				
<b>l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base</b>				
<b>Effets Intermédiaires Escomptés du Programme :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les populations rurales utilisent des techniques et équipements performants pour la production, la transformation et la commercialisation des produits ainsi que les services financiers pour améliorer leur productivité.</li> </ul>				
<b>Indicateur : % d'augmentation de la production agricole, maraichère, horticole et d'élevage</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les revenus des populations bénéficiaires sont accrus <b>Indicateur : Nombre d'emplois créés, % d'augmentation de revenu des populations cibles</b></li> </ul>				
<b>Partenariat Stratégique :</b>				
<b>Titre et Numéro d'Identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):</b>				
<b>PRODUITS ESCOMPTÉS</b>	<b>CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)</b>	<b>ACTIVITÉS INDICATIVES</b>	<b>PARTIES RESPONSABLES</b>	<b>CONTRIBUTIONS en CFA</b>
<b>COMPOSANTE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT RURAL</b>				
<b>Produit 3.1 : Les techniques modernes de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, artisanaux et de l'élevage sont développées et accessibles aux bénéficiaires ;</b> <u>Indicateurs:</u> - Nombre de techniques agraires, d'élevage, d'horticulture et de transformations développées et accessibles aux groupes cibles ; Baseline : à déterminer - Nombre d'intrants et équipements de production et de transformation agricoles disponibles ; Baseline: à déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation de sessions de formation sur la transformation et conservation des produits agricoles</li> <li>▪ Appui et facilitation pour l'accès au financement</li> <li>▪ Construction de parcs à vaccination</li> <li>▪ Mise à disposition des petits matériels et intrants agricoles et de l'élevage</li> <li>▪ Organisation des consultations</li> <li>▪ Développement de guides pour la constitution des coopératives</li> <li>▪ Formation des groupements et communautés sur la protection de l'environnement</li> <li>▪ Appui conseils dans le domaine de vulgarisation agricole, de nouvelles techniques culturelles, de transformation et de conservation des produits, de gestion.</li> <li>▪ Etablir des partenariats avec les institutions de micro finances</li> <li>▪ Appui à la préparation des dossiers de</li> </ul>	PNUD Organisations communautaires Institutions de micro finances	9 612 232 846
<b>Produit 3.2 : Des activités génératrices de revenus sont développées par les associations communautaires ou groupements de femmes et de jeunes.</b> - Nombre de microentreprises rurales créées par village par des femmes et des jeunes ; Baseline : Femmes et Jeunes - à déterminer - Nombre d'agrobusiness créés				

Baseline : à déterminer		financements		
<p><b>Produit 3.3 : Les entrepreneurs et groupements de producteurs ont accès aux services financiers inclusifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux programmes financés par les Services financiers inclusifs Baseline: à déterminer</li> <li>- Nombre de petites/moyennes/micro entreprises créées Baseline : à déterminer Micro Entreprises Petites Entreprises Moyennes Entreprises</li> <li>- Nombre de petites entreprises financées par les Services financiers inclusifs ; Baseline : à déterminer</li> <li>- Nombre de caisses associatives villageoises ayant accès au service financier inclusif Baseline : à déterminer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation à la gestion de micro entreprise</li> <li>▪ Le renforcement des capacités en entrepreneuriat.</li> <li>▪ Les formations en entrepreneuriat, les outils et les possibilités d'échange</li> <li>▪ Le soutien en organisation et en gestion aux petites/moyennes entreprises locales pour renforcer leurs capacités à participer aux marchés publics</li> <li>▪ L'organisation de sessions de formation technique.</li> <li>▪ Dissémination des techniques modernes de production, transformation, commercialisation des produits agricoles/artisanaux ;</li> <li>▪ Le renforcement des capacités en gestion financière.</li> </ul>		
<p><b>Produit 3.4 : Les Groupements professionnels, les petites et moyennes entreprises ont accès aux marchés nationaux et locaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % de groupements professionnels pouvant remplir les critères de soumission aux marchés national et local Baseline : à déterminer</li> <li>- % de petites et moyennes entreprises pouvant remplir les critères de soumission aux marchés national et local Baseline : à déterminer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Orientation des entrepreneurs et groupements de producteurs orientés vers les services financiers.</li> <li>▪ Amplifier l'accès aux services de microfinance notamment les actions du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).</li> </ul>		

7

<b>Axe V de la SCAPE : Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable</b>				
<b>Effets UNDAF/CPD : Les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité</b>				
<b>Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base</b>				
<b>Effet Intermédiaire Escompte :</b> Le système de géolocalisation, suivi – évaluation, georeference des infrastructures et équipements renseigne sur les progrès du Programme et au-delà, sert de Guichet unique pour le suivi des investissements et réalisations de l'Etat dans les différentes régions par les institutions chargées du pilotage de la politique économique et sociale				
<b>Indicateur:</b> Nombre d'institutions chargées du pilotage de la politique économique et sociale se référant au guichet unique pour le suivi des investissements et réalisations de l'Etat.				
<b>Partenariat Stratégique :</b>				
<b>Titre et Numéro d'Identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):</b>				
<b>PRODUITS ESCOMPTÉS</b>	<b>CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)</b>	<b>ACTIVITÉS INDICATIVES</b>	<b>PARTIES RESPONSABLES</b>	<b>CONTRIBUTIONS en CFA</b>
<b>Composante 4 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE GEOLOCALISATION DES INFRASTRUCTURES</b>				
<b>Produit 4.1 : Le Système d'information géo-référencé et des infrastructures est créé, mis en place et opérationnel</b> Indicateurs : - Nombres de préfectures connectées au système d'information géo-référencé et de suivi évaluation des infrastructures Baseline : 0 - Nombre de réalisations répertoriées dans le système Baseline : à déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un système d'information géo-référencé centralisant toutes les données relatives au PUDC et interopérable</li> <li>▪ Préparation dossier d'appel d'offre avec les systèmes nationaux existants :</li> <li>▪ Développement de la base de données et connexion internet</li> <li>▪ Développement de la passerelle relayant le système d'information géo référencé et le système de suivi-évaluation</li> <li>▪ Elaborer une cartographie des différentes réalisations et des indicateurs de suivi :</li> <li>▪ Faire évoluer le dispositif de Suivi du PUDC vers un système national de suivi</li> <li>▪ Elaborer des cartes sectorielles et des outils d'aide à la prise de décision</li> </ul>		809 036 679
<b>P.4.2: Le système de suivi évaluation des infrastructures et équipements est créé, mis en place et opérationnel</b> - Nombres de préfectures connectées au système de Suivi Evaluation des infrastructures Baseline : 0 - Nombre de réalisations suivies dans le système Baseline : à déterminer	-			

6

<p><b>Produit 4.3 : La cartographie d'accès aux services de base est créé, mise à jour et disponible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre des cartes thématiques ou sectorielles développées et disponibles ; Baseline : à déterminer</li> </ul> <p><b>Thématique :</b></p> <p><b>Sectorielle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- % de services sociaux de base (eau, sante éducation, route, commerce) cartographiés</li> </ul> <p><b>Baseline : 5</b></p> <p><b>Eau :</b> à déterminer</p> <p><b>Sante :</b> à déterminer</p> <p><b>Education :</b> à déterminer</p> <p><b>Route :</b> à déterminer</p> <p><b>Piste Rurale :</b> à déterminer</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer la documentation relative à la gestion et la mise à jour du système ;</li> <li>▪ Elaborer le catalogue des données du système</li> <li>▪ Elaborer le guide d'utilisation du système</li> <li>▪ Définir les protocoles de validation et de mise à jour</li> <li>▪ Renforcer les capacités des agents de l'administration centrale et des gestionnaires désignés du Programme à l'utilisation du système :</li> <li>▪ Elaboration des modules de formation selon les cibles (décideurs, utilisateurs opérationnels)</li> </ul>		
<p><b>Produit 4.4 : Les agents au niveau central et collectivités / administrations locales ont des capacités accrues pour la gestion, l'utilisation et l'administration du système</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres d'agents de collectivités et administrations capables d'utiliser et de gérer la base de données. Baseline : à déterminer</li> <li>- % des infrastructures et équipements publics et communautaires répertoriés par les agents de l'administration et des collectivités territoriales Baseline : déterminer</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des sessions de formation des formateurs à la collecte, au traitement et mise à jour du système.</li> <li>▪ Fournir une assistance technique au Programme pour faciliter l'appropriation du système par les utilisateurs et assurer la maintenance sur la durée du PUDC.</li> <li>▪ Elaborer un protocole d'accompagnement</li> </ul>		
<p><b>Produit 4.5 : Les prototypes de construction des infrastructures sont harmonisées et disponibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de prototypes harmonisés et disponibles pour les Ministères techniques Baseline :</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir la fréquence de mise à jour du système</li> </ul>		

<b>Priorité Nationale: Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (axe III de la SCAPE), Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable (axe V de la SCAPE)</b>				
<b>Effets UNDAF/CPD : Les populations notamment les plus vulnérables ont un accès équitable aux services sociaux de base de qualité</b>				
<b>Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique 2014-2017): l'effet 1 - Croissance et développement inclusif et durable l'effet 3-Accès universel aux services sociaux de base</b>				
<b>Partenariat Stratégique :</b>				
<b>Titre et Numéro d'Identification de Programme (N° ATLAS de l'Award):</b>				
<b>PRODUITS ESCOMPTÉS</b>	<b>CIBLES DES PRODUITS POUR (ANNÉES)</b>	<b>ACTIVITÉS INDICATIVES</b>	<b>PARTIES RESPONSABLES</b>	<b>CONTRIBUTIONS en CFA</b>
<b>COMPOSANTE 5 : GESTION ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ET FRAIS DE GESTION PNUD</b>				
<b>Produit 5.1 : l'Unité de Gestion du Programme est mise en place et opérationnelle</b>  - % des cibles produits atteintes à la fin du Programme - % des cibles effets atteints un an après la fin du Programme	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer l'unité de gestion du projet</li> <li>▪ Définir les termes de références de l'Unité de gestion</li> <li>▪ Recruter le personnel de l'unité</li> <li>▪ Etablir un budget de fonctionnement de l'unité</li> <li>▪ Audit final du projet</li> </ul>		<b>2 895 417 500</b>
<b>Produit 5.2 : Le système de Suivi Evaluation des performances du PUDC développé, mis en place et opérationnel</b>  - Fréquence des instances de suivi institutionnel - Nombre de missions de Suivi – Evaluation réalisées	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place le comité de pilotage</li> <li>▪ Mettre en place le comité technique de suivi</li> <li>▪ Designer le Directeur National du Projet</li> <li>▪ Etablir un dispositif efficace de Suivi évaluation du Programme</li> </ul>		
<b>Produit 5.3 : Le dispositif de communication sur les résultats du PUDC développé, mis en place et opérationnel</b>  Indicateurs - Nombre de plaquettes d'information, des supports audiovisuels sur les activités, les bénéficiaires et les résultats du Programme réalisées Baseline : - Nombre de forum de communication réalisés Baseline : - % des populations et institutions informées en temps réels sur les actions et réalisations du programme Baseline : à déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Activités de suivi-évaluation, évaluation et revue à mi-parcours</li> <li>▪ Définir les besoins en communication : attentes des parties prenantes et apports du programme</li> <li>▪ Développer et exécuter la stratégie de communication</li> <li>▪ Développer les supports de communication</li> <li>▪ Mettre en place un partenariat pour la communication du Programme</li> </ul>		

<b>GMS</b>	-			<b>4 579 097 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	-			<b>155 147 034 112</b>

10

## PARTIE IV ARRANGEMENTS DE GESTION DU PROGRAMME

### IV.1. Mise en œuvre du Programme

Le coût du Programme est estimé à cent cinquante-cinq *milliards cent quarante-sept millions trente-quatre mille cent douze francs CFA (155.147.034.112 CFA)*. Ce coût sera réparti sur la durée d'exécution du programme comme suit : une première tranche d'un montant de 18.000.000.000 FCFA en 2016. Le solde de 137.160.034.112 de FCFA sera réparti entre les exercices 2017 et 2018. Dans le cadre de ce financement, le PNUD mobilisera l'expertise appropriée pour la mise en œuvre des différentes composantes du Programme. Le PNUD doit s'assurer que les contributions sont effectivement disponibles pour la mise en œuvre des activités planifiées. La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 3%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du programme indiqués dans le budget du programme.

#### ▪ **Renforcement de l'appropriation et du leadership national**

L'un des principes de base du PUDC est de faire de l'appropriation nationale un des éléments clés de son élaboration et de sa mise en œuvre. L'appropriation aussi bien de la démarche, de l'exécution, que des résultats du PUDC est un principe qui facilite la durabilité des résultats. La mise en œuvre du Programme devra donc veiller à ce que les partenaires nationaux et les populations bénéficiaires aient une bonne compréhension, une adhésion et une maîtrise des processus d'opérations du PUDC.

#### ▪ **Développement de partenariats techniques solides et fiables en vue de faciliter le recours à ces compétences dans la mise en œuvre du PUDC.**

La promotion des partenariats techniques dans l'exécution des activités du Programme est cruciale. Elle permet de mobiliser les compétences nationales et internationales, les entités étatiques nationales et les collectivités locales ainsi que les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé.

### IV.2. Modalités de gestion du programme et de contrôle

Le PUDC est un programme du Gouvernement Togolais appuyé par le PNUD, ce qui requiert un niveau adéquat de responsabilité et de leadership de l'État au niveau national et ou régional dans l'orientation, le pilotage stratégique ainsi que le suivi des progrès et des résultats dans sa mise en œuvre.

Il convient de distinguer deux niveaux de responsabilité dans la gestion de la mise en œuvre du programme : le niveau stratégique, qui assume les fonctions d'orientation, de coordination et de contrôle des progrès et des résultats ; et le niveau opérationnel de mise en œuvre et suivi de l'exécution du Programme.

Le Programme est placé sous la tutelle de la Présidence de la République, compte tenu de son importance stratégique dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale et son

caractère multisectoriel. Le Programme sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe. Le PNUD en assure la gestion et rendra compte des résultats obtenus.

Le PNUD pourra recourir aux partenaires de réalisation et/ou des sous-traitants pour l'exécution de certaines des activités du Programme. Dans ce cadre, il sera toujours procédé conformément aux procédures du PNUD en matière de passation des marchés. Le PNUD pourra également, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques. Les partenaires bénéficiaires du Programme ainsi que les sous-traitants sont tenus de se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou les engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne seront pas éligibles.

Par ailleurs, tout engagement contractuel pris par le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme devra faire l'objet d'un décaissement du Gouvernement au profit du PNUD. En cas d'indisponibilité de ressources pour raison d'un défaut de décaissement de la part de l'Etat, le Gouvernement se portera garant de tout règlement des engagements contractuels pris par le PNUD dans le cadre des activités du Programme.

#### **Mise à Contribution des Agences techniques de l'État**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PUDC Togo, le PNUD pourra faire appel à des agences de l'État pour la mise en œuvre de certaines activités en tant que partenaires d'exécution lorsque leur statut juridique l'autorise. Ceci répondra à l'esprit de la mise en œuvre du PUDC qui prévoit le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux, particulièrement de l'administration à travers ses services techniques et directions régionales.

De plus, à travers l'utilisation des agences de l'État, le PNUD contribuera à la promotion de l'entrepreneuriat local notamment des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, et maîtrise d'ouvrage/œuvre, et gestion communautaire. Ceci contribuera à renforcer le développement de l'entrepreneuriat national. Le Bureau dispose, dans ses procédures, du cadre administratif et contractuel adéquat pour utiliser des agences de l'État. Le cas échéant, une lettre d'Accord standard peut être signée entre le PNUD et les agences concernées pour la réalisation de travaux convenus. Il est entendu que la responsabilité entière des résultats demeure avec le PNUD.

### **IV.3. Coordination et Supervision du Programme**

Le PUDC aura une structure de gouvernance articulée à quatre niveaux: un Comité de Pilotage, un Directeur national rattaché à l'entité assurant la tutelle, une Unité de Gestion du Programme et un Comité technique de Suivi (CTS).

#### **Le Comité de Pilotage :**

La structure à mettre en place au niveau stratégique est le Comité de Pilotage (CP) des activités du PUDC. Le Comité de Pilotage est responsable de l'orientation stratégique du Programme. Ses missions sont de:

- Définir et adopter les orientations stratégiques sur la mise en œuvre du Programme et assurer les responsabilités de maîtrise d'ouvrage du Programme.
- Valider le plan de travail annuel et le budget y afférent et approuver le rapport d'exécution technique et financière de chaque année.

Sous l'autorité de la Présidence de la République, le Comité de pilotage sera composé des représentants : (i) des départements ministériels en charge de : Finances, Planification et Budget, Développement à la Base, Agriculture, Hydraulique et équipement rural ; Action sociale, Mines et Énergie ; Santé, Enseignements, Infrastructures et transports, Administration Territoriale ; Environnement ; Economie numérique, (ii) des collectivités locales, (iii) du Parlement, et (iv) du PNUD. Le Comité de Pilotage se réunira deux fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que de besoin sur convocation de son président. Le président du Comité de Pilotage est désigné par la Présidence de la République. La création, la composition et les attributions du Comité de Pilotage feront l'objet d'un acte officiel.

### **Le comité technique de Suivi :**

Le Comité Technique de Suivi (CTS) du Programme donne des avis et conseils techniques sur la mise en œuvre du Programme, participe aux travaux techniques, au suivi, aux revues et évaluation des progrès du PUDC.

Le Comité Technique sera composé selon le modèle du comité de pilotage.

### **L'Unité de Gestion du Programme**

L'Unité de Gestion du Programme (UGP) qui assure la gestion quotidienne et l'animation des activités du Programme, est placée sous la tutelle du PNUD. L'UGP sera logée au PNUD et assurera toutes les fonctions de maîtrise d'œuvre des composantes du programme. L'UGP sera dirigé par un/e Coordonnateur recruté par le PNUD et placée sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD. L'UGP sera dotée d'une équipe de gestion comprenant notamment un/e spécialiste gestion/finances, un/e spécialiste achat, un/e spécialiste suivi/évaluation, un/e spécialiste du développement communautaire, un/e chargé de communication, un/e ingénieur génie civil, un/e agro économiste. L'UGP sera appuyée en cas de besoin par des expertises mobilisées par le PNUD.

Pour assurer une coordination au niveau régional, préfectoral et cantonal et une présence rapprochée au niveau des sites d'intervention du Programme, il sera fait appel aux Préfets, aux directions régionales et à des volontaires nationaux comme points focaux déployés dans les régions d'intervention du Programme. Les volontaires nationaux travailleront sous la supervision directe de l'UGP. Dans le souci d'une appropriation du Programme par les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales, les collectivités territoriales seront mises à contribution dans le cadre de la définition des priorités au niveau local, de l'élaboration des plans de travail annuel, du suivi-évaluation et de la sensibilisation des bénéficiaires et autres parties prenantes du Programme.

## Directeur National

Un(e) Directeur national désigné par les autorités nationales et rattaché à la tutelle assure l'interface entre le PUDC et les services techniques de l'Etat impliqués ou intéressés à sa mise en œuvre. Il/Elle devra faciliter la mobilisation des ressources et des acteurs des services techniques de l'Etat, et trouver éventuellement des solutions aux goulots d'étranglement dans la mise en œuvre du Programme.

### IV.4. Procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services

L'acquisition des biens, services et assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, seront assurées par l'Unité de Gestion du Programme, sous la supervision directe et la responsabilité du PNUD. L'ensemble des acquisitions des biens et services devront bénéficier des avantages du mécanisme de procédures accélérées du PNUD (fast track). Une fois le plan de travail adopté par le Comité de Pilotage, l'Unité de Gestion, faisant partie intégrante du PNUD, procédera au lancement du processus d'acquisition et de recrutement. L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD. Les activités du Programme qui seront sous-traitées aux partenaires externes, feront l'objet d'appels d'offres conduits par l'Unité de Gestion du Programme en accord avec les règles et procédures du PNUD

Le recrutement des experts et consultants sera conduit par le Bureau du PNUD à Lomé. Conformément aux descriptions de postes, un appel à candidature sera lancé suivi d'une sélection par le PNUD.

### IV.5. Communication- Appropriation

Une stratégie de communication et de gestion des connaissances sera développée et mise en œuvre pour la transparence - redevabilité, la pérennité des investissements, le partage d'information entre tous les acteurs et la capitalisation des expériences. Le PNUD reconnaît l'importance de garantir l'appropriation nationale du PUDC, la visibilité de ses réalisations pour permettre aux acteurs et bénéficiaires d'apprécier les efforts du gouvernement visant l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet égard, des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer une communication axée sur les résultats quantitatifs et qualitatifs du Programme et une mobilisation sociale autour de sa mise en œuvre, à travers la participation massive des populations bénéficiaires et de l'ensemble des acteurs.

**Le Programme veillera à une meilleure visibilité** de ses interventions. Ainsi des placements de visibilité seront faits sur tous les ouvrages et équipements réalisés dans le cadre du Programme. Un logo personnalisera le PUDC. Enfin, autant que possible, la remise des ouvrages à la population sera faite par/ou en présence des autorités nationales ou locales.

7

## PARTIE V - DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION ET AUDIT

La mise en œuvre du PUDC accordera une attention particulière à l'efficacité et l'efficience dans le déroulement des activités, la réalisation des résultats, l'atteinte des produits et de leurs cibles, ainsi qu'à l'utilisation des ressources. Dans cette perspective, le programme entend veiller aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis dans la matrice des résultats ou le plan intégré de Suivi - Evaluation. Ce qui va faciliter son suivi-évaluation en vue de s'assurer que les activités du programme se déroulent conformément au plan de travail approuvé.

Du point de vue du suivi de ses activités, le PUDC mettra en place les dispositifs suivants :

- (i) Les organes de coordination (Comité de Pilotage, CP), de suivi technique (Comité Technique de Suivi, CTS) et de gestion (Unité de Gestion du Programme, UGP) dont les rapports des réunions sont de par leur essence des rapports des actions de suivi du programme.
- (ii) Une réunion mixte UGP et Directeur national pour le lancement des activités du Programme au cours du premier trimestre suivant son approbation officielle.
- (iii) Une revue semestrielle des progrès du Programme vers les résultats escomptés, des contraintes rencontrées, et la recherche des voies d'accélération et d'amélioration de l'exécution du PUDC.
- (iv) Une revue annuelle du Programme au niveau du CTS, sur base du rapport annuel d'exécution axés sur les résultats, et préparé par l'équipe de gestion du PUDC avec la collaboration des équipes sectorielles et ou provinciales.
- (v) Une réunion annuelle du Comité de pilotage assortie d'un rapport et des directives appropriées sur base du rapport annuel du CTS.
- (vi) Des visites de terrain de la part des membres de l'équipe de gestion, feront également partie de l'arsenal des activités de suivi.

Un dispositif de Suivi – Evaluation du Programme sera mis en place et sera animé sur une base trimestrielle, semestrielle et annuelle. Le dispositif se présente comme suit:

1. Suivi hebdomadaire: tenue de réunions de l'Equipe de gestion du programme ;
2. Suivi mensuel: réunions de l'équipe de gestion du programme et le management du PNUD ;
3. Suivi trimestriel: réunions du comité technique de suivi et remise de rapports synthétiques d'avancement par composante
4. Suivi semestriel: réunion du comité de pilotage, précédée de la production d'un rapport synthétique d'avancement du programme ;
5. Suivi annuel: réunion du comité de pilotage avec présentation de rapports d'activités annuels détaillés et du programme de travail également détaillé de l'année suivante.

Une passerelle sera établie entre le dispositif de suivi/évaluation des performances du PUDC et le système d'information et de suivi/évaluation géo localisé des infrastructures et équipements.

L'ensemble de ce dispositif pourra bénéficier de l'appui du Centre Régional de Service du PNUD d'Addis Ababa.

En ce qui concerne l'évaluation des activités et réalisations du PUDC, il est prévu en particulier les actions suivantes :

- Une revue à mi-parcours : compte tenu de la courte durée de mise en œuvre du Programme (3 ans) et à son caractère d'urgence, il sera procédé à une revue à mi-parcours, à dix-huit mois après le démarrage du programme en lieu et place d'une évaluation à mi-parcours. L'objectif ultime de cette revue à mi-parcours est d'une part, de prendre la mesure des progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme, la réalisation des résultats escomptés, les faiblesses, contraintes et défis rencontrés, les forces et faiblesses dans le partenariat et la gestion du Programme. D'autre part, cette revue à mi-parcours proposera des actions correctives pour la suite de l'exécution du PUDC.
- Une évaluation finale du Programme, peu avant sa clôture : l'évaluation finale se focalisera sur les résultats et effets escomptés du Programme, ainsi que sur les acquis et les leçons à en tirer pour les autres programmes à venir dans ce domaine.

La revue à mi-parcours et l'évaluation seront organisées conformément à des dispositions prises de commun accord entre le Gouvernement et le PNUD. Les membres de l'équipe d'évaluation externe indépendante seront désignés conformément au profil requis par les TDRs de la mission, qui sera sous la gestion du PNUD.

Au niveau du contrôle des opérations financières et de réalisation des progrès dans l'atteinte des effets de différents résultats, il sera réalisé :

- (i) *Un audit final* en conformité avec les procédures d'Exécution Directe (DIM) et les progrès dans la mise en œuvre du PUDC lui-même.
- (ii) Des concertations ad hoc au cours de la vie du Programme, à l'initiative du Gouvernement et/ou du PNUD pour apprécier les progrès dans le déroulement du PUDC seront également organisées en cas de nécessité.

Les différents rapports d'évaluation, et en particulier leurs conclusions et recommandations sont appelés à appuyer la prise de décisions idoines pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre du PUDC.

Un planning de ces différents exercices d'évaluation et d'audit sera élaboré en collaboration avec l'unité de gestion du Programme et fera l'objet du tableau de bord ou plan de travail de ce dernier.

L'ensemble de ce dispositif et système de suivi et évaluation du Programme est basé sur la gestion axée sur les résultats (GAR) conformément aux normes et standards du PNUD. Le cadre de la performance des résultats (Plan Intégré de Suivi Evaluation) constitue l'outil de base de la GAR, car il donne les indications sur les effets et les produits attendus, une définition claire de la situation de départ au démarrage du programme (Baseline), des cibles à atteindre dans la réalisation dudit produit, des indicateurs de succès, mesurables (lorsqu'ils sont quantitatifs), et réalistes. Les cibles du PUDC sont définies comme valeurs exactes sur une échelle indicative (pour les indicateurs qualitatifs). Les cibles seront déclinées en jalon trimestriel (Milestones) au niveau des Plans de Travail Annuels (PTA), et affinées encore au niveau du Plan intégré de Suivi – Evaluation (PISE).

A

## PARTIE VI – GESTION DES RISQUES

Les principaux risques identifiés sont relatifs :

- **au risque institutionnel** : des politiques publiques insuffisamment volontaristes en matière d'objectifs et de normes d'accès aux différents services sociaux de base. Le pilotage du Programme et l'implication des ministères techniques concernés au sein du Comité de pilotage, devront permettre une approche dynamique et proactive dans la mobilisation des politiques et services publics pour l'atteinte des objectifs du Programme.
- **au défaut de maîtrise d'œuvre des infrastructures socio-économiques à mettre à place** : une faible disponibilité et une capacité limitée des opérateurs (création récente, déficit de légitimité, de ressources financières et humaines) pourraient ralentir le rythme de réalisation des ouvrages. Les appels d'offres pour la fourniture d'ouvrages et d'équipements seront ouverts aux marchés régionaux et internationaux, afin de garantir le maintien des délais et la qualité des ouvrages ;
- **à l'insuffisante couverture budgétaire de toutes les activités à réaliser** : la fluidité du financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, hydrauliques et énergétiques pourraient impacter négativement sur le respect des délais et la qualité des travaux. Les tranches de décaissement prévues ne devront pas dépasser deux tranches, afin de rendre disponibles les ressources financières à temps ;
- **au risque fiduciaire** : La valeur du paiement, si celui-ci est effectué dans une autre devise que le dollar des Etats-Unis, est déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de modification du taux de change opérationnel des Nations Unies avant l'utilisation entière par le PNUD du paiement, la valeur du solde des fonds toujours en sa possession à ce moment-là est ajustée en conséquence. Si dans un tel cas, une perte de la valeur du solde des fonds est enregistrée, le PNUD en informe le gouvernement en vue de déterminer si un financement supplémentaire peut être fourni par celui-ci. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance devant être fournie dans le cadre du programme peut être réduite, suspendue ou abandonnée par le PNUD
- **à la non appropriation du Programme par les bénéficiaires potentiels**: des parties prenantes insuffisamment associées au processus de prise de décision, de mise en place et de surveillance des politiques publiques d'accès aux services de base au sein de leur communauté. Des comités locaux de suivi avec toutes les parties prenantes seront mis en place et régulièrement associés aux décisions de construction des infrastructures ;
- **à la non disponibilité des ressources énergétiques suffisantes** pouvant garantir la desserte des villages qui bénéficieront d'extensions de réseaux électriques. Des sources d'énergie alternatives (énergie solaire, plateformes multifonctionnelles) seront proposées par le Programmes selon les possibilités.
-

## PARTIE VII - CADRE JURIDIQUE

Le présent document du Programme constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Togo et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé en 1977 à Lomé – Togo.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de programme qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de programme n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentation des coûts dus à l'inflation ;
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

7

## **BUDGET PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Le budget du PUDC pour la période 2016-2018 est établi à partir de la collecte des données jugés prioritaires mais en attente de financement au niveau des ministères et des expressions de besoins collectées lors des missions multisectorielles de terrain déployées sur l'ensemble du territoire national du 09 au 19 février 2016. Ces besoins ont été classés sous 3 catégories de priorités sur une échelle de 1 à 3.

Le montant estimé des besoins de priorité 1 est évalué à Cent Cinquante Cinq milliards Cent Quarante Sept Trente Quatre Cent Douze mille francs CFA (155 147 034 112 FCFA). Le listing de ces besoins est joint en annexe. La contribution de l'Etat d'un montant de Dix Huit milliards CFA (18 000 000 000 FCFA) a été affectée à l'année 1, ce qui induit un montant à rechercher de Cent Trente Sept milliards Cent Soixante mille Trente Quatre mille Cent Douze cent francs CFA.

**BUDGET PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LA  
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT Année 2016**

	<b>COMPOSANTES DU PROGRAMME</b>	<b>COUTS FCFA</b>
<b>1</b>	<b>Développement des infrastructures/équipements socio-économiques de base</b>	<b>13 400 000 000</b>
	Pistes rurales	
	Forages et châteaux d'eau, raccordement au réseau	
	Équipements agricoles	
	Assainissement	
	Equipements de santé	
	Plateformes multifonctionnelles et lampadaire solaires mobiles	
	<b>TOTAL COMPOSANTE 1</b>	<b>13 400 000 000</b>
<b>2</b>	<b>Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux</b>	<b>1 816 489 845</b>
	Unité d'appui aux projets	
	Renforcement des capacités des services centraux	
	Organisations de sessions de formation technique	
	Renforcement des capacités des organisations communautaires	
	Renforcement des réseaux de communication à la base	
	<b>TOTAL COMPOSANTE 2</b>	<b>1 816 489 845</b>
<b>3</b>	<b>Développement de l'entreprenariat rural</b>	<b>593 000 000</b>
	Soutien aux PME locales	
	Formation technique pour les promoteurs de projets	
	Renforcement des capacités en gestion des promoteurs	
	Communication	
	<b>TOTAL COMPOSANTE 3</b>	<b>593 000 000</b>
<b>4</b>	<b>Développement d'un système de géolocalisation des infrastructures</b>	<b>703 510 155</b>
	Base de données des infrastructures et équipements	
	Formation des acteurs centraux et locaux	
	Acquisition equipment	
	<b>TOTAL COMPOSANTE 4</b>	
<b>5</b>	<b>Gestion et coordination du Programme (Unité de Gestion du Programme)</b>	<b>947 000 000</b>
	Personnel	
	Consultants	
	Fonctionnement et operations	
	Fonctionnement des Unités de terrain	
	<b>TOTAL COMPOSANTE 5</b>	
	<b>TOTAL GENERAL DES COMPOSANTES</b>	
<b>7</b>	<b>GMS Frais de Gestion (3%)</b>	<b>540 000 000</b>
	<b>TOTAL DU PROGRAMME</b>	<b>18 000 000 000</b>

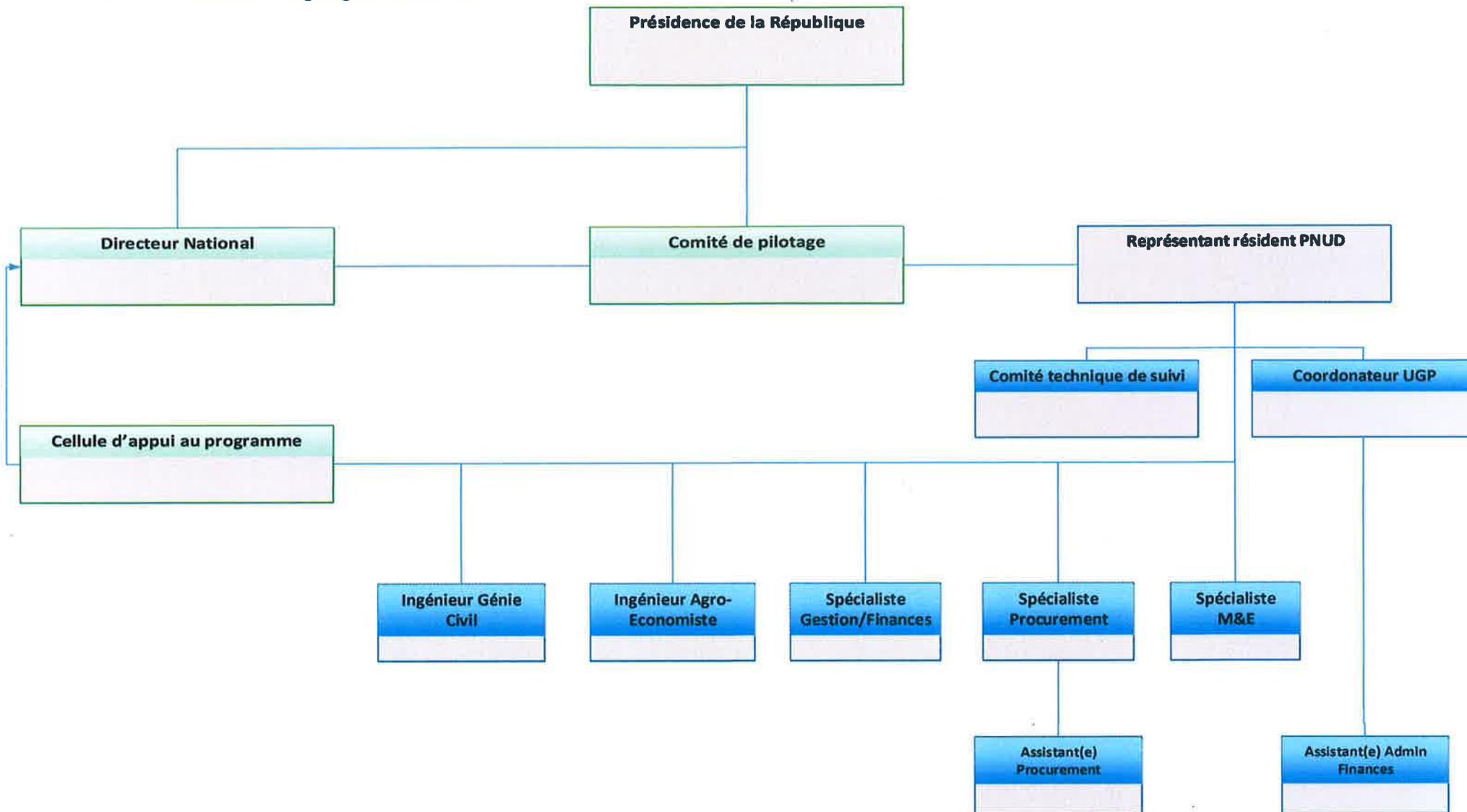
\*Les imprévus sont inclus dans les coûts à concurrence de 5% pour la composante 1 et de 3% pour les composantes 2, 3 et 4.

7



ANNEXES

I. Annexe 1 : Organigramme du PUDC



II. Tableau des Besoins et Couts Priorités 1, 2, 3